TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

AYGO MC18

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x-play x-app	(1)	93	93	113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 590,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x-play x-app	(1)	93	93	113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 990,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant *(entraine la suppression du limiteur de vitesse)*		95	95	118	118	0 €	0 €	04	700,00€
	Toyota Safety Sense™									350,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant									250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start									650,00€
	x-style : jantes alliages 15", vitres AR et lunettes surteintées	W								600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales, seuils de portes Aluminium et bac de coffre									200,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges *(sur 5 portes uniquement)*									360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge									100,00€
	Peinture métallisée									500,00€
	Peinture Rouge Chilien 3P0									250,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

AYGO MY19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1)	93		112	112	0 €	0 €	04	11 540,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1)	93	93	113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 590,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-cite 2	(1)	93		114	114	0 €	0 €	04	14 390,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1)	93		112	112	0 €	0 €	04	11 940,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pop (série limitée à 500 exemplaires)	(1)	93	93		113	0 €	0 €	04	13 790,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1)	93		113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 990,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-cite 2	(1)	93		114	114	0 €	0 €	04	14 790,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant *(sauf AYGO x et x-pop ; entraine la suppression du limiteur de vitesse)*		95	95	118	118	0 €	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth® avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs *(sur AYGO x uniquement)*									350,00€
	Toyota Safety Sense™ *(sur AYGO x-play, x-cite 2)*									350,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant *(sur AYGO x-pop et x-play)*									250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start *(sur AYGO x-play et x-cite 2)*									650,00€
	x-style : jantes alliages 15'', vitres AR et lunettes surteintées *(sur AYGO x-play)*	W								600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre *(sur AYGO x-pop et x-play)*									200,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges *(sur AYGO x-play 5 portes / gratuit sur x-pop)*									360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge *(sur AYGO x-pop et x-play)*									100,00€
	Peinture métallisée *(sur AYGO x et x-play / gratuite sur x-cite 2)*									550,00€
	Peinture Rouge Chilien 3P0 *(sur AYGO x et x-play)*									250,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

AYGO MY19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1)	93	93	112	112	0 €	0 €	04	11 540,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro	(1)	93		113	112	0 €	0 €	04	12 740,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1)	93		113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 590,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-cite 2	(1)	93		114	114	0 €	0 €	04	14 390,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x	(1)	93	93	112	112	0 €	0 €	04	11 940,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro	(1)	93		113	112	0 €	0 €	04	13 140,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pop (série limitée à 500 exemplaires)	(1)	93		113	113	0 €	0 €	04	13 790,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play	(1)	93		114	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 990,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-cite 2	(1)	93		114	114	0 €	0 €	04	14 790,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant *(sauf AYGO x, x-pro et x-pop ; entraine la suppression du limiteur de vitesse)*		95	95	118	118	0 €	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth® avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs *(sur AYGO x uniquement)*									350,00€
	Toyota Safety Sense™ *(sur AYGO x-play, x-cite 2)*									350,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant *(sur AYGO x-pop et x-play)*									250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start *(sur AYGO x-play, x-cite 2)*									650,00€
	x-style : jantes alliages 15", vitres AR et lunettes surteintées *(sur AYGO x-play)*	W								600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre *(sur AYGO x-pop et x-play)*									200,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges *(sur AYGO x-play 5 portes / gratuit sur x-pop)*									360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge *(sur AYGO x-pop et x-play)*									100,00€
	Peinture métallisée *(sur AYGO x, x-pro, x-play / gratuite sur x-cite 2)*									550,00€
	Peinture Rouge Chilien 3P0 *(sur AYGO x, x-pro, x-play)*									250,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

AYGO MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (jusqu'au 29/02/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x		93	93	112	112	0 €	0 €	04	11 690,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play		93		113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 740,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x		93	93	112	112	0 €	0 €	04	12 090,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play		93		113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	14 140,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv		93		114	114	0 €	0 €	04	15 390,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant *(sauf AYGO x ; entraine la suppression du limiteur de vitesse)*		95	95	118	118	0 €	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth® avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs *(sur AYGO x uniquement)*									350,00€
	Toyota Safety Sense™ (*sur AYGO x-play)*	W								350,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant *(sur AYGO x-play)*									250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start *(sur AYGO x-play et x-clusiv)*									650,00€
	x-style : jantes alliages 15", vitres AR et lunettes surteintées *(sur AYGO x-play)*	W								600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre *(sur AYGO x-play)*									200,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges *(sur AYGO x-play 5 portes)*									360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge *(sur AYGO x-play)*									100,00€
	Peinture métallisée *(sur AYGO x, et x-play)*									550,00€
	Peinture Rouge Chilien 3P0 *(sur AYGO x et x-play)*									250,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

AYGO MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (jusqu'au 29/02/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA	Prix € TTC
3 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x		93	93	112	112	0 €	0 €	04	11 690,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro		93		113	113	0 €	0 €	04	12 890,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play		93		113	de 113 à 114	0 €	0 €	04	13 740,00€
5 Portes	AYGO 1.0 VVT-i x		93	93	112	112	0 €	0 €	04	12 090,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-pro		93		113	113	0 €	0 €	04	13 290,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-play		93		114	de 113 à 114	0 €	0 €	04	14 140,00€
	AYGO 1.0 VVT-i x-clusiv		93		114	114	0 €	0 €	04	14 940,00€
OPTIONS AYGO	x-shift : boîte manuelle robotisée avec palettes au volant *(sauf AYGO x, et x-pro ; entraine la suppression du limiteur de vitesse)*		95	95	118	118	0 €	0 €	04	700,00€
	x-radio : Radio Digitale (DAB) Bluetooth® avec commandes au volant, port USB, prise auxiliaire et 4 haut-parleurs *(sur AYGO x uniquement)*									350,00€
	Toyota Safety Sense™ (*sur AYGO x-play)*	W								350,00€
	x-light : projecteurs antibrouillard avant *(sur AYGO x-play)*									250,00€
	x-zen : allumage automatique des phares, climatisation automatique, système smart entry&start *(sur AYGO x-play et x-clusiv)*									650,00€
	x-style : jantes alliages 15'', vitres AR et lunettes surteintées *(sur AYGO x-play)*	W								600,00€
	x-protect : baguettes de protection latérales et bac de coffre *(sur AYGO x-play)*									200,00€
	x-red pop outside : stickers avant/arrière rouges, baguettes latérales rouges et coques de rétroviseurs rouges *(sur AYGO x-play 5 portes uniquement)*									360,00€
	x-red pop inside : contours d'aérateurs rouges et contour de levier de vitesse rouge *(sur AYGO x-play)*									100,00€
	Peinture métallisée *(sur AYGO x, x-pro, x-play)*									550,00€
	Peinture Rouge Chilien 3P0 *(sur AYGO x, x-pro, x-play)*									250,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS ULTIMATE

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Ultimate	104	104	131	131	0 €	0 €	04	16 650,00€
	Yaris 110 VVT-i Ultimate	116	116	136	136	190 €	0 €	06	17 800,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Ultimate	112	112	135	135	100 €	0 €	06	19 000,00€
OPTIONS YARIS	Pack Confort (allumage automatique des phares, climatisation automatique bizone, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, rétroviseur								500,00€
	Pack Zen (allumage automatique des phares, climatisation automatique bizone, rétroviseur intérieur électrochromatique, système d'ouverture/fermeture et démarrage sans clé "Smart Entry & Start", boîte à gants réfrigérée) (1)								250,00€
	Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne)								500,00€
	Roue de secours temporaire								150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)								300,00€
	Peinture métallisée - Bleu Nebula (8X2), Gris Atlas (1G3), Gris Aluminium (1F7)								550,00€

(1) dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS RC19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i France Connect	(1)	104	104	131	131	0 €	0 €	04	17 050,00€
	Yaris 70 VVT-i Design Y20	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 850,00€
	Yaris 110 VVT-i France Connect	(1)	116	116	136	136	190 €	0 €	06	18 200,00€
	Yaris 110 VVT-i Design Y20	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	19 000,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Connect	(1)	112	112	135	135	100 €	0 €	06	19 400,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Design Y20	(1)	112		135	135	100 €	0 €	06	20 200,00€

(1) dans la limite des stocks disponibles

OPTIONS YARIS	
Pack Confort Plus (climatisation automatique, allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs	800,00€
Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France Connect)*	250,00€
Radars de stationnement arrière	300,00€
Roue de secours temporaire	150,00€
Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
Peinture métallisée	550,00€
Peinture Blanc Nacré (084) et Rouge Allure (3T3)	750,00€
Peinture bi-ton / bi-ton nacré sur Design Y20 *(sauf bi-ton Noir Intense : gratuit)*	300,00€

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS MY19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Yaris 70 VVT-i Active	(1)	104	104	131	131	0 €	0 €	04	14 750,00€
	Yaris 70 VVT-i France	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	15 650,00€
	Yaris 110 VVT-i France	(1)	116	116	136	136	190 €	0 €	04	16 800,00€
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Active	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	15 350,00€
	Yaris 70 VVT-i France	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	16 250,00€
	Yaris 70 VVT-i France Connect	(1)	104	104	131	131	0 €	0 €	04	17 050,00€
	Yaris 70 VVT-i Design Y20	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 850,00€
	Yaris 70 VVT-i 20ème anniversaire	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	18 850,00€
	Yaris 110 VVT-i France	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	17 400,00€
	Yaris 110 VVT-i France Connect	(1)	116	116	136	136	190 €	0 €	06	18 200,00€
	Yaris 110 VVT-i Design Y20	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	19 000,00€
	Yaris 110 VVT-i 20ème anniversaire	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	20 000,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Connect	(1)	112		135	135	100 €	0 €	06	19 400,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Design Y20	(1)	112	112	135	135	100 €	0 €	06	20 200,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT 20ème anniversaire	(1)	112		135	135	100 €	0 €	06	21 200,00€

OPTIONS YARIS		
	Pack Confort Plus (climatisation automatique, allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et réglage en hauteur du siège passager, Smart Entry & Start) *(sur Design Y20)*	800,00€
	Climatisation manuelle *(sur Active)*	1 000,00€
	Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France et France Connect)*	250,00€
	Radars de stationnement arrière	300,00€
	Roue de secours temporaire	150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
	Peinture métallisée	550,00€
	Peinture Blanc Nacré (084) et Rouge Allure (3T3)	750,00€
	Peinture bi-ton / bi-ton nacré sur Design Y20 *(sauf bi-ton Noir Intense : gratuit)*	300,00€

(1) dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 114h France	63				0 €	0 €	05	20 950,00€
	Yaris Hybride 114h Design	63				0 €	0 €	05	22 450,00€
	Yaris Hybride 114h Iconic	63	63	86	86	0 €	0 €	05	24 950,00€
	Yaris Hybride 114h Collection	63				0 €	0 €	05	24 950,00€
	Yaris Hybride 114h Première	63				0 €	0 €	05	25 450,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire *(sur France, Design, Iconic et Collection) - incompatible avec le Toit panoramique*								150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Design, Iconic, Collection et Première)*								700,00€
	Pack City (Avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) *(sur Design)*								500,00€
	Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction) *(sur Iconic et Collection)*								700,00€
	Toit Panoramique *(sur Iconic et Collection) - incompatible avec la Roue de secours temporaire*								600,00€
	Peinture métallisée monoton *(sur France et Design, gratuite sur Iconic)*								550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré (3T3) *(sur France et Design)*								750,00€
	Crochet d'attelage W			NC	NC	NC	NC	NC	750,00€

(1) Données en attente d'homologation définitive
W = options avec impact CO2 WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS HYBRIDE RC19

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 100h Dynamic	84		108	108	0 €	0 €	03	21 150,00€
	Yaris Hybride 100h Collection	84	84	112	112	0 €	0 €	03	23 150,00€
	Yaris Hybride 100h GR SPORT (1)	84		113	113	0 €	0 €	03	23 150,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Pack Confort Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et								600,00€
	Pack City (Smart Entry et rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement) *(sur Collection)*								400,00€
	Pack City Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement, Smart								500,00€
	Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne) *(sur Dynamic) (incompatible avec le*								700,00€
	Toyota Touch & App (système de connectivité smartphone) *(sur Dynamic) (incompatible avec le Toyota Touch & Go 2)*								400,00€
	Radars de stationnement arrière								300,00€
	Roue de secours temporaire								150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)								300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)- Gris Manhattan dans la limite des stocks disponibles*								550,00€
	Peinture Blanc Nacré (084) (1) et Rouge Allure (3T3)								750,00€
	Peinture bi-ton *(sur GR SPORT) (Blanc Pur bi-ton gratuit, Gris Manhattan (1) et Rouge Chilien payant)*								750,00€

(1) dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2.

**Bonus Ecologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Energie dans leur rédaction en vigueur, Malus Ecologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS HYBRIDE MY19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 100h France	(1)	84		108	108	0 €	0 €	03	20 350,00€
	Yaris Hybride 100h Dynamic	(1)	84		108	108	0 €	0 €	03	21 150,00€
	Yaris Hybride 100h Collection	(1)	84	84	112	112	0 €	0 €	03	23 150,00€
	Yaris Hybride 100h GR SPORT	(1)	84		113	113	0 €	0 €	03	23 150,00€
	Yaris Hybride 100h 20ème anniversaire	(1)	84		112	112	0 €	0 €	03	23 550,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE	Pack Confort Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et réglage en hauteur du siège passager, Smart Entry) *(sur Dynamic)*		600,00€
	Pack City (Smart Entry et rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement) *(sur Collection)*		400,00€
	Pack City Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement, Smart Entry) *(sur GR SPORT)*		500,00€
	Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne) *(sur Dynamic) (incompatible avec le*		700,00€
	Toyota Touch & App (système de connectivité smartphone) *(sur Dynamic) (incompatible avec le Toyota Touch & Go 2)*		400,00€
	Toit panoramique SkyView *(sur Collection)*	(1)	600,00€
	Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France)*		250,00€
	Radars de stationnement arrière		300,00€
	Roue de secours temporaire		150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)		300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*		550,00€
	Peinture Blanc Nacré (084) et Rouge Allure (3T3)		750,00€
	Peinture bi-ton *(sur GR SPORT) (Blanc Pur bi-ton gratuit, Gris Manhattan et Rouge Chilien payant)*		750,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS ULTIMATE - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Ultimate	104	104	131	131	0 €	0 €	04	16 650,00€
	Yaris 110 VVT-i Ultimate	116	116	136	136	190 €	0 €	06	17 800,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Ultimate	112	112	135	135	100 €	0 €	06	19 000,00€
OPTIONS YARIS	Pack Confort (allumage automatique des phares, climatisation automatique bizone, rétroviseurs extérieurs rabattables automatiquement, rétroviseur								500,00€
	Pack Zen (allumage automatique des phares, climatisation automatique bizone, rétroviseur intérieur électrochromatique, siège passager réglable (1)								250,00€
	Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne)								500,00€
	Roue de secours temporaire								150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)								300,00€
	Peinture métallisée - Bleu Nebula (8X2), Gris Atlas (1G3), Gris Aluminium (1F7)								550,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

YARIS RC19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris 70 VVT-i France Business	104	104	131	131	0 €	0 €	04	17 100,00€
	Yaris 70 VVT-i France Connect (1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 050,00€
	Yaris 70 VVT-i Design Y20 (1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 850,00€
	Yaris 110 VVT-i France Business	116	116	136	136	190 €	0 €	06	18 250,00€
	Yaris 110 VVT-i France Connect (1)	116		136	136	190 €	0 €	06	18 200,00€
	Yaris 110 VVT-i Design Y20 (1)	116		136	136	190 €	0 €	06	19 000,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Business	113	112	135	135	125 €	0 €	06	19 450,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Connect (1)	112		135	135	100 €	0 €	06	19 400,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Design Y20 (1)	112		135	135	100 €	0 €	06	20 200,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

OPTIONS YARIS	Pack Confort Plus (Climatisation automatique, allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement, réglage en hauteur du siège passager et smart entry & start) *(sur France Business et Design Y20)*	800,00€
	Système d'intégration connectivité smartphone *(sur Design Y20)*	400,00€
	Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France Connect)*	250,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf France business)*	300,00€
	Roue de secours temporaire	150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
	Peinture métallisée - *Gris Manhattan dans la limite des stocks disponibles*	550,00€
	Peinture Blanc Nacré (084) (1) et Rouge Allure (3T3)	750,00€
	Peinture bi-ton / bi-ton nacré sur Design *(sauf Noir Intense bi-ton gratuit)*	300,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS MY19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Yaris 70 VVT-i Active	(1)	104	104	131	131	0 €	0 €	04	14 750,00€
	Yaris 70 VVT-i France	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	15 650,00€
	Yaris 110 VVT-i France	(1)	116	116	136	136	190 €	0 €	06	16 800,00€
5 Portes	Yaris 70 VVT-i Active	(1)	104	104	131	131	0 €	0 €	04	15 350,00€
	Yaris 70 VVT-i France	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	16 250,00€
	Yaris 70 VVT-i France Business	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 100,00€
	Yaris 70 VVT-i France Connect	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 050,00€
	Yaris 70 VVT-i Design Y20	(1)	104		131	131	0 €	0 €	04	17 850,00€
	Yaris 110 VVT-i France	(1)	116	116	136	136	190 €	0 €	06	17 400,00€
	Yaris 110 VVT-i France Business	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	18 250,00€
	Yaris 110 VVT-i France Connect	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	18 200,00€
	Yaris 110 VVT-i Design Y20	(1)	116		136	136	190 €	0 €	06	19 000,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Business	(1)	112	112	135	135	100 €	0 €	06	19 450,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT France Connect	(1)	112		135	135	100 €	0 €	06	19 400,00€
	Yaris 110 VVT-i CVT Design Y20	(1)	112		135	135	100 €	0 €	06	20 200,00€

OPTIONS YARIS	
Pack Confort Plus (Climatisation automatique, allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs	800,00€
Système d'intégration connectivité smartphone *(sur Design Y20)*	400,00€
Climatisation manuelle *(sur Active)*	1 000,00€
Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France & France Connect)*	250,00€
Radars de stationnement arrière *(sauf France business)*	300,00€
Roue de secours temporaire	150,00€
Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
Peinture métallisée *(gratuit sur Collection)*	550,00€
Peinture Blanc Nacré (084) et Rouge Allure (3T3) *(gratuit sur Collection)*	750,00€
Peinture bi-ton / bi-ton nacré sur Design *(sauf Noir Intense bi-ton gratuit)*	300,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVELLE YARIS HYBRIDE - Gamme réservée aux professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 114h France	63				0 €	0 €	05	20 950,00€
	Yaris Hybride 114h France Business	63				0 €	0 €	05	21 950,00€
	Yaris Hybride 114h Design	63	63	86	86	0 €	0 €	05	22 450,00€
	Yaris Hybride 114h Iconic	63				0 €	0 €	05	24 950,00€
	Yaris Hybride 114h Collection	63				0 €	0 €	05	24 950,00€
	Yaris Hybride 114h Première	63				0 €	0 €	05	25 450,00€
OPTIONS YARIS HYBRIDE	Roue de secours temporaire *(sur France, France Business, Design, Iconic et Collection) - incompatible avec le Toit panoramique*								150,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Design, Iconic, Collection et Première)*								700,00€
	Pack City (Avertisseur d'angles morts, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement et chauffants) *(sur France Business et Design)*								500,00€
	Pack Techno (Système Audio JBL® à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction) *(sur Iconic et Collection)*								700,00€
	Toit Panoramique *(sur Iconic et Collection) - incompatible avec la Roue de secours temporaire*								600,00€
	Peinture métallisée monoton *(sur France, France Business et Design, gratuite sur Iconic)*								550,00€
	Peinture Blanc Lunaire Nacré (089) et Rouge Allure Nacré (3T3) *(sur France, France Business et Design)*								750,00€
	Crochet d'attelage W			NC	NC	NC	NC	NC	750,00€

(1) Données en attente d'homologation définitive
W = options avec impact CO2 WLTP

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS HYBRIDE RC19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 100h France Business	84	84	108	108	0 €	0 €	03	21 200,00€
	Yaris Hybride 100h Dynamic	84		108	108	0 €	0 €	03	21 150,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE	Pack Confort Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement,	600,00€
	Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne) *(sur Dynamic) (incompatible avec le Toyota Touch & App)*	700,00€
	Toyota Touch & App (système de connectivité smartphone) *(sur Dynamic) (incompatible avec le Toyota Touch & Go 2)*	400,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf France Business)*	300,00€
	Roue de secours temporaire	150,00€
	Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
	Peinture métallisée - *Gris Manhattan dans la limite des stocks disponibles*	550,00€
	Peinture Blanc Nacré (084) (1) et Rouge Allure (3T3)	750,00€
	Stage Hybride Académie	240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

YARIS HYBRIDE MY19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes	Yaris Hybride 100h France	(1)	84		108	108	0 €	0 €	03	20 350,00€
	Yaris Hybride 100h France Business	(1)	84	84	108	108	0 €	0 €	03	21 200,00€
	Yaris Hybride 100h Dynamic	(1)	84		108	108	0 €	0 €	03	21 150,00€

OPTIONS YARIS HYBRIDE	
Pack Confort Plus (allumage automatique des feux, rétroviseur intérieur électrochromatique, rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement,	600,00€
Toyota Touch & Go 2 (système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne) *(sur Dynamic) (incompatible avec le*	700,00€
Toyota Touch & App (système de connectivité smartphone) *(sur Dynamic) (incompatible avec le Toyota Touch & Go 2)*	400,00€
Phares antibrouillard cerclés de chrome *(sur France)*	250,00€
Radars de stationnement arrière *(sauf France Business)*	300,00€
Roue de secours temporaire	150,00€
Peinture Rouge Chilien (3P0)	300,00€
Peinture métallisée	550,00€
Peinture Blanc Nacré (084) et Rouge Allure (3T3)	750,00€
Stage Hybride Académie	240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	(1)	76	76	101	101	0 €	0 €	04	27 550,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	(1)	76		101	101	0 €	0 €	04	28 550,00€
	Corolla Hybride 122h Design	(1)	76		110	110	0 €	0 €	04	29 550,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	32 050,00€
	Corolla Hybride 184h Design	(1)	85	85	118	118	0 €	0 €	07	31 550,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	(1)	85		119	de 119 à 120	0 €	0 €	07	34 050,00€
OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé *(sur Corolla Design)*									350,00€
	Pack Techno : système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(sur Corolla Collection)*	w								1 000,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Collection)*									650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Collection)*									850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)									300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Collection)*									280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Collection)*									320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)*									0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Collection)*									1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Dynamic et Corolla Design)*									750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(sur Corolla Design)*									1 000,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	(1)	76		101	101	0 €	0 €	04	27 550,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	(1)	76		101	101	0 €	0 €	04	28 550,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business	(1)	76	76	101	101	0 €	0 €	04	29 350,00€
	Corolla Hybride 122h Design	(1)	76		110	110	0 €	0 €	04	29 550,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	32 050,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business	(1)	85		110	110	0 €	0 €	07	31 350,00€
	Corolla Hybride 184h Design	(1)	85	85	118	118	0 €	0 €	07	31 550,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	(1)	85		119	de 119 à 120	0 €	0 €	07	34 050,00€
OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé *(sur Corolla Design)*									350,00€
	Pack Techno : système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(sur Corolla Collection)*	W								1 000,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Collection)*									650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Collection)*									850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)									300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Collection)*									280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Dynamic Business et Corolla Collection)*									320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)*									0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Collection)*									1 000,00€
	Stage Hybride Académie									240,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Dynamic et Corolla Design)*									750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(sur Corolla Design)*									1 000,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY20

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active	76		101	101	0 €	0 €	04	27 950,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic	76		101	101	0 €	0 €	04	28 750,00€
	Corolla Hybride 122h Design	76	76	110	110	0 €	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Hybride 122h Collection	76		112	112	0 €	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport	76		111	111	0 €	0 €	04	32 250,00€
	Corolla Hybride 184h Design	85		118	118	0 €	0 €	07	31 750,00€
	Corolla Hybride 184h Collection	85	85	119	119	0 €	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport	85		119	119	0 €	0 €	07	34 250,00€
OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé *(sur Corolla Design)*							+ 1 pt	350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(sur Corolla Collection et GR Sport)*								1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)*								650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)*								850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)								300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Collection et GR Sport)*							+ 1 pt	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Collection et GR Sport)*								320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)*								0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Collection)*								1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Dynamic et Design)*								750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(sur Corolla Design, Collection et GR Sport)*								1 000,00€

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Hybride 122h Active		76		101	101	0 €	0 €	04	27 950,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic		76		101	101	0 €	0 €	04	28 750,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business	(1)	76		101	101	0 €	0 €	05	29 550,00€
	Corolla Hybride 122h Dynamic Business (avec support lombaire)		76	76	101	de 101 à 102	0 €	0 €	05	29 820,00€
	Corolla Hybride 122h Design		76		110	110	0 €	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Hybride 122h Collection		76		112	112	0 €	0 €	05	32 250,00€
	Corolla Hybride 122h GR Sport		76		111	111	0 €	0 €	04	32 250,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business	(1)	85		110	110	0 €	0 €	08	31 550,00€
	Corolla Hybride 184h Dynamic Business (avec support lombaire)		85		110	de 110 à 111	0 €	0 €	08	31 820,00€
	Corolla Hybride 184h Design		85	85	118	118	0 €	0 €	07	31 750,00€
	Corolla Hybride 184h Collection		85		119	119	0 €	0 €	08	34 250,00€
	Corolla Hybride 184h GR Sport		85		119	119	0 €	0 €	07	34 250,00€

OPTIONS COROLLA	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé *(sur Corolla Design)*		350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(sur Corolla Collection et GR Sport)*		1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Collection et GR Sport)*		850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)		300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Collection et GR Sport)*	+ 1 pt	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Dynamic Business, Corolla Collection et GR Sport)*		320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Collection)*		0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Collection)*		1 000,00€
	Stage Hybride Académie		240,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Dynamic et Design)*		750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(sur Corolla Design, Collection et GR Sport)*		1 000,00€
	Roue de secours type galette *(sur Corolla Dynamic Business)*	W	150,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	(1)	76	76	101	101	0 €	0 €	04	28 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	(1)	76		103	103	0 €	0 €	04	29 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	30 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	33 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	(1)	85	85	119	119	0 €	0 €	07	32 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	(1)	85		121	121	0 €	0 €	07	35 050,00€

OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé *(sur Corolla Touring Sports Design)*	350,00€
	Pack Techno : système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h)*	1 000,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection)*	650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection)*	850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)	300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection)*	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection)*	320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*	0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*	1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)*	750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h)*	1 000,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	(1)	76		101	101	0 €	0 €	04	28 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	(1)	76		103	103	0 €	0 €	04	29 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business	(1)	76	76	103	103	0 €	0 €	04	30 350,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	30 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	(1)	76		112	112	0 €	0 €	04	33 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business	(1)	85		112	112	0 €	0 €	07	32 350,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	(1)	85	85	119	119	0 €	0 €	07	32 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	(1)	85		121	121	0 €	0 €	07	35 050,00€

OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé *(sur Corolla Touring Sports Design)*	350,00€
	Pack Techno : système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7" multifonction à effet 3D *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h)*	1 000,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection)*	650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection)*	850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)	300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection)*	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Touring Sports Dynamic Business et Corolla Touring Sports Collection)*	320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*	0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*	1 000,00€
	Stage Hybride Académie	240,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)*	750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h)*	1 000,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY20

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active	76	76	101	101	0 €	0 €	04	28 950,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic	76		103	103	0 €	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design	76		112	112	0 €	0 €	04	30 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection	76		112	112	0 €	0 €	05	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport	76		112	112	0 €	0 €	04	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design	85	85	119	119	0 €	0 €	07	32 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Trek	85		120	120	0 €	0 €	07	35 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection	85		121	121	0 €	0 €	08	35 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport	85		121	121	0 €	0 €	07	35 250,00€

OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé *(sur Corolla Touring Sports Design)*	+ 1 pt	350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7'' multifonction à effet 3D *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h et GR Sport 184h)*		1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Trek, Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*		850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)		300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*	+ 1 pt	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*		320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*		0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*		1 000,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)*		750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, Collection 184h et GR Sport 184h)*		1 000,00€

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

COROLLA TOURING SPORTS HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride 5 Portes	Corolla Touring Sports Hybride 122h Active		76	76	101	101	0 €	0 €	04	28 950,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic		76		103	103	0 €	0 €	04	29 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business	(1)	76		103	103	0 €	0 €	05	30 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Dynamic Business (avec support lombaire)		76		103	103	0 €	0 €	05	30 820,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Design		76		112	112	0 €	0 €	04	30 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h Collection		76		112	112	0 €	0 €	05	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 122h GR Sport		76		111	112	0 €	0 €	04	33 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business	(1)	85	85	112	112	0 €	0 €	08	32 550,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Dynamic Business (avec support lombaire)		85		112	112	0 €	0 €	08	32 820,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Design		85		119	119	0 €	0 €	07	32 750,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Trek		85		120	120	0 €	0 €	07	35 050,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h Collection		85		121	121	0 €	0 €	08	35 250,00€
	Corolla Touring Sports Hybride 184h GR Sport		85		121	121	0 €	0 €	07	35 250,00€

OPTIONS COROLLA TOURING SPORTS	Pack Chrome : baguettes latérales chromées, ornement de calandre avant chromé et ornement inférieur de hayon chromé *(sur Corolla Touring Sports Design)*	+ 1 pt	350,00€
	Pack Techno : avertisseur d'angles morts et de circulation arrière, système audio JBL® Premium à 8 haut-parleurs, chargeur smartphone à induction, affichage tête haute et ordinateur de bord avec écran couleur TFT 7'' multifonction à effet 3D *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection 184h et GR Sport 184h)*		1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Corolla Trek, Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5) *(gratuite sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*		850,00€
	Peinture Bleu Nuit (8Q4)		300,00€
	Radars de stationnement avant *(sauf sur Corolla Touring Sports Collection et GR Sport)*	+ 1 pt	280,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Corolla Touring Sports Dynamic Business, Collection et GR Sport)*		320,00€
	Sellerie mi-cuir gris clair *(gratuite et disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*		0,00€
	Sellerie cuir noir ou gris clair *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Collection)*		1 000,00€
	Stage Hybride Académie		240,00€
	Système de navigation Toyota "Touch & Go" *(sur Corolla Touring Sports Dynamic et Design)*		750,00€
	Toit ouvrant panoramique à ouverture électrique *(disponible uniquement sur Corolla Touring Sports Design 184h, Collection 184h et GR Sport 184h)*		1 000,00€
	Roue de secours type galette *(sur Corolla Touring Sports Dynamic Business)*		150,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

TOYOTA C-HR HYBRIDE RC18

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Places	C-HR Hybride 122h Dynamic	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	29 300,00€
	C-HR Hybride 122h Edition	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	30 800,00€
	C-HR Hybride 122h Design	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	31 100,00€
	C-HR Hybride 122h Graphic	(1)	86	86	109	109-111	0 €	0 €	04	32 600,00€
	C-HR Hybride 122h Distinctive	(1)	86	86	109	109-111	0 €	0 €	04	32 600,00€
	C-HR Hybride 122h Collection*	(1)	86	86	110	110	0 €	0 €	04	36 300,00€
	C-HR Hybride 122h JBL® Edition	(1)	86	86	110	110	0 €	0 €	04	36 300,00€

*Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré ou Rouge Allure nacré (dans la limite des stocks disponibles) incluses

OPTIONS TOYOTA C-HR HYBRIDE	Pack Premium : projecteurs avant et feux arrière à LED avec clignotants avant séquentiels, sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota	W	2 700,00€
	Pack Techno : projecteurs avant et feux arrière à LED avec clignotants avant séquentiels, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 :	W	1 900,00€
	Pack Chrome : ornements avant et latéraux chromés*	W	350,00€
	Pack Graphite : ornements avant et latéraux Gris Platinium*	W	350,00€
	Pack SUV : skis avant et arrière *	W	500,00€
	Pack SUV+ : skis avant et arrière et habillage de bas de caisse type SUV*	W	1 000,00€
	Pack SUV Premium : protection avant en plastique avec ski, ski arrière type SUV et marchepieds*	W	1 500,00€
	Pack Sport : calandre avant type sport, ski arrière type sport, et habillage de bas de caisse type sport*	W	1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) *(gratuite sur Collection)*		810,00€
	Peinture Rouge Allure Nacré (3T3 et 2NF) *(sur Dynamic et Edition, gratuite sur Collection), dans la limite des stocks disponibles*		810,00€
	Peinture Blanc Pur (040) *(sur Dynamic et Edition)*		300,00€
	Radars de stationnement arrière *(sur Dynamic, Design et Edition)*		320,00€
	Toyota Touch & Go 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic, Design et Edition)*		750,00€
	Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance		950,00€

*les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.
(1) Dans la limite des stocks disponibles. (2) Série limitée à 350 exemplaires. Peinture métallisée bi-ton Vert Matcha incluse.
W = options avec impact CO2 WLTP

TOYOTA C-HR HYBRIDE RC18 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Places	C-HR Hybride 122h Dynamic	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	29 300,00€
	C-HR Hybride 122h Dynamic Business	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	29 750,00€
	C-HR Hybride 122h Edition	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	30 800,00€
	C-HR Hybride 122h Design	(1)	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	31 100,00€
	C-HR Hybride 122h Graphic	(1)	86	86	109	109-111	0 €	0 €	04	32 600,00€
	C-HR Hybride 122h Distinctive	(1)	86	86	110	109-111	0 €	0 €	04	32 600,00€
	C-HR Hybride 122h Collection*	(1)	86	86	110	110	0 €	0 €	04	36 300,00€

Peintures bi-tons Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré ou Rouge Allure nacré incluses

OPTIONS TOYOTA C-HR HYBRIDE	Pack Premium : projecteurs avant et feux arrière à LED avec clignotants avant séquentiels, sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota	W	2 700,00€
	Pack Techno : projecteurs avant et feux arrière à LED avec clignotants avant séquentiels, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 :	W	1 900,00€
	Pack Chrome : ornements avant et latéraux chromés*	W	350,00€
	Pack Graphite : ornements avant et latéraux Gris Platinium*	W	350,00€
	Pack SUV : skis avant et arrière *	W	500,00€
	Pack SUV+ : skis avant et arrière et habillage de bas de caisse type SUV*	W	1 000,00€
	Pack SUV Premium : protection avant en plastique avec ski, ski arrière type SUV et marchepieds*	W	1 500,00€
	Pack Sport : calandre avant type sport, ski arrière type sport, et habillage de bas de caisse type sport*	W	1 500,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) *(gratuite sur Collection)*		810,00€
	Peinture Rouge Allure Nacré (3T3) *(disponible sur Dynamic, gratuite sur Collection)*		810,00€
	Peinture Blanc Pur (040) *(sur Dynamic, Dynamic Business et Edition)*		300,00€
	Radars de stationnement arrière *(sur Dynamic, Design et Edition)*		320,00€
	Toyota Touch & Go 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic, Design et Edition)*		750,00€
	Toyota Touch & Go PLUS 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance		950,00€
	Stage Hybride Académie		240,00€

**les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.*
(1) Dans la limite des stocks disponibles
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet concessionnaire

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE MC19

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Places	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	29 800,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	86	86	110	110-111	0 €	0 €	04	31 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	86	86	110	110-111	0 €	0 €	04	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	86	86	110	110-112	0 €	0 €	04	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	35 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	35 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection*	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	38 800,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Première	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	38 800,00€

**Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense ou Gris Célestine, incluses.*

OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR	Pack Premium : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic,	(1) W	2 000,00€
	Pack Techno : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie	(1) W	1 000,00€
	Navigation: Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et	(1)	750,00€
	Ornements latéraux chromés *(sur Dynamic et Edition)*	W	250,00€
	Seuils de porte en aluminium *(sur Dynamic)*		150,00€
	Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium *(sur Dynamic)*	(1) W	350,00€
	Pack SUV : boucliers avant et arrière type SUV	(1) (2) W	500,00€
	Pack SUV+ : boucliers avant et arrière type SUV et habillage de bas de caisse type SUV	(1) (2) W	1 000,00€
	Pack SUV Premium : boucliers avant / arrière type SUV et marchepieds	(1) (2) W	1 500,00€
	Pack Sport : calandre avant type sport et habillage de bas de caisse type sport *(disponible à partir de février 2020)*	(1) (2) W	1 000,00€
	Peinture métallisée *(Bleu Nebula gratuite)*		650,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)		850,00€
	Rouge Intense (3U5)		810,00€
	Peinture Blanc Pur (040)		300,00€

(1) Les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.
(2) incompatible avec l'attelage horizontal sur la motorisation 2,0L 184ch.
W = options avec impact CO2 WLTP

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVEAU TOYOTA C-HR HYBRIDE MC19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Places	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	29 800,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Dynamic Business	86	86	109	109-110	0 €	0 €	04	30 500,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Edition	86	86	110	110-111	0 €	0 €	04	31 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Distinctive	86	86	110	110-111	0 €	0 €	04	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 1.8L Graphic	86	86	110	110-112	0 €	0 €	04	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Dynamic Business	92	92	119	118-119	0 €	0 €	07	32 500,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Edition	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	33 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Distinctive	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	35 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Graphic	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	35 300,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Collection*	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	38 800,00€
	Nouveau Toyota C-HR Hybride 2.0L Première	92	92	119	119-120	0 €	0 €	07	38 800,00€

**Peintures bi-ton Bleu Nebula métallisé, Gris Platinium métallisé, Gris Atlas métallisé, Blanc nacré, Rouge Intense ou Gris Célestine, incluses.*

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

OPTIONS NOUVEAU TOYOTA C-HR

Pack Premium : sellerie cuir noir, système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic,	(1) W	2 000,00€
Pack Techno : système audio JBL 9 HP, Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie	(1) W	1 000,00€
Navigation: Toyota Touch & Go Plus 2 : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et	(1)	750,00€
Ornements latéraux chromés *(sur Dynamic et Edition)*	W	250,00€
Seuils de porte en aluminium *(sur Dynamic)*		150,00€
Pack Chrome : ornements latéraux chromés et seuils de porte en aluminium *(sur Dynamic)*	(1) W	350,00€
Pack SUV : boucliers avant et arrière type SUV	(1) (2) W	500,00€
Pack SUV+ : boucliers avant et arrière type SUV et habillage de bas de caisse type SUV	(1) (2) W	1 000,00€
Pack SUV Premium : boucliers avant / arrière type SUV et marchepieds	(1) (2) W	1 500,00€
Pack Sport : calandre avant type sport et habillage de bas de caisse type sport *(disponible à partir de février 2020)*	(1) (2) W	1 000,00€
Peinture métallisée (Bleu Nebula gratuite)		650,00€
Peinture Blanc Nacré (070)		850,00€
Rouge Intense (3U5)		810,00€
Peinture Blanc Pur (040)		300,00€
Stage Hybride Académie		240,00€

(1) Les Packs d'accessoires sont incompatibles entre eux.

(2) incompatible avec l'attelage horizontal sur la motorisation 2,0L 184ch.

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

CAMRY HYBRIDE

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	98	98	120	120	0€	0€	09	37 000,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	101	98	125	125	0€	0€	09	41 300,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	101	98	126	126	0€	0€	09	44 600,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort *(sur Dynamic uniquement)*								2 000,00€
	Peinture métallisée								700,00€
	Peinture nacrée								900,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D *(sur Dynamic)*								950,00€

CAMRY HYBRIDE - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic	98	98	120	120	0€	0€	09	37 000,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Dynamic Business	98	98	120	120	0€	0€	09	39 700,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Design	101	98	125	125	0€	0€	09	41 300,00€
	Camry Hybride 218ch 2WD Lounge	101	98	126	126	0€	0€	09	44 600,00€
OPTIONS CAMRY HYBRIDE	Pack Confort *(sur Dynamic uniquement)*								2 000,00€
	Peinture métallisée								700,00€
	Peinture nacrée								900,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 7" avec reconnaissance vocale, info trafic et cartographie européenne 3D								950,00€
	Stage Hybride Académie								240,00€

Cachet concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PRIUS HYBRIDE MY20 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MY20

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	75	75	94	94	0€	0€	05	30 550,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	75		104	104	0€	0€	05	32 050,00€
	Prius Lounge	75		104	104	0€	0€	05	34 350,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	29	29	29	29	0€	0€	05	40 000,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	29		29	29	0€	0€	05	41 200,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraine le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaison) *(sur Lounge uniquement)*								400,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Lounge)*								350,00€
	Roue de secours type galette *(uniquement avec jantes 15")*								150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaison) *(sur Dynamic)*	75	75	104	104	0€	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaison, volume de coffre 502L) *(sur Dynamic Pack Premium)*	75		94	94	0€	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (*sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option*	75		94	94	0€	0€	05	-350,00€
	Peinture métallisée								700,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5)								900,00€

PRIUS HYBRIDE MY20 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	75	75	94	94	0€	0€	05	30 550,00€
	Prius Dynamic Pack Premium Business	75		94	94	0€	0€	05	31 700,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	75		104	104	0€	0€	05	32 050,00€
	Prius Lounge	75		104	104	0€	0€	05	34 350,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	29	29	29	29	0€	0€	05	40 000,00€
	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium Business	29		29	29	0€	0€	05	40 200,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	29		29	29	0€	0€	05	41 200,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraine le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaison) *(sur Lounge uniquement)*								400,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Lounge)*								350,00€
	Roue de secours type galette (*sauf Dynamic Pack Premium Business*)								150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaison) *(sur Dynamic)*	75	75	104	104	0€	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaison, volume de coffre 502L) *(sur Dynamic Pack Premium)*	75		94	94	0€	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (*sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option*	75		94	94	0€	0€	05	-350,00€
	Peinture métallisée								700,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5)								900,00€
	Stage Hybride Académie								240,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PRIUS+ MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1)	106	106	132	132	0€	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic		106		132	132	0€	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h SkyView		106		136	136	0€	0€	05	35 750,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1)	106		136	136	0€	0€	05	38 300,00€
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière *(sur Active, Dynamic et SkyView)*									350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS :système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance									950,00€
	Peinture métallisée									670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									860,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

PRIUS+ MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1)	106	106	132	132	0€	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic		106		132	132	0€	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h Dynamic Business		106		132	132	0€	0€	05	35 850,00€
	Prius+ 136h SkyView		106		136	136	0€	0€	05	35 750,00€
	Prius+ 136h SkyView Business		106		136	136	0€	0€	05	36 850,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1)	106		136	136	0€	0€	05	38 300,00€
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière *(sur Active, Dynamic et SkyView)*									350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance									950,00€
	Peinture métallisée									670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									860,00€
	Stage Hybride Académie									240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PRIUS HYBRIDE RC19 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MC19

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	(1)	75		94	94	0€	0€	05	30 550,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	(1)	75	75	104	104	0€	0€	05	32 050,00€
	Prius Lounge	(1)	75		104	104	0€	0€	05	34 350,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	(1)	29		29	29	0€	0€	05	40 000,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	(1)	29	29	29	29	0€	0€	05	41 200,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraine le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaison) *(sur Lounge uniquement)*									400,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Lounge)*									350,00€
	Roue de secours type galette *(uniquement avec jantes 15")*									150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaison) *(sur Dynamic)*		75		104	104	0€	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaison, volume de coffre 502L) *(sur Dynamic Pack Premium)*		75	75	94	94	0€	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (*sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option*		75		94	94	0€	0€	05	-350,00€
	Peinture métallisée									700,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5)									900,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

PRIUS HYBRIDE RC19 ET HYBRIDE RECHARGEABLE MC19 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Hybride	Prius Dynamic	(1)	75		94	94	0€	0€	05	30 550,00€
	Prius Dynamic Pack Premium Business	(1)	75	75	94	94	0€	0€	05	31 700,00€
	Prius Dynamic Pack Premium	(1)	75		94	94	0€	0€	05	32 050,00€
	Prius Lounge	(1)	75		104	104	0€	0€	05	34 350,00€
Hybride Rechargeable	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium	(1)	29		29	29	0€	0€	05	40 000,00€
	Prius Hybride Rechargeable Dynamic Pack Premium Business	(1)	29	29	29	29	0€	0€	05	40 200,00€
	Prius Hybride Rechargeable Solar	(1)	29		29	29	0€	0€	05	41 200,00€
OPTIONS PRIUS	Toit ouvrant (entraine le passage en jantes 15" avec kit anti-crevaison) *(sur Lounge uniquement)*									400,00€
	Radars de stationnement arrière *(sauf sur Lounge)*									350,00€
	Roue de secours type galette (*sauf Dynamic Pack Premium Business*)									150,00€
	Jantes alliage 17" (avec kit de réparation anti-crevaison) *(sur Dynamic)*		75		104	104	0€	0€	05	500,00€
	Jantes alliage 15" (avec kit de réparation anti-crevaison, volume de coffre 502L) *(sur Dynamic Pack Premium)*		75	75	94	94	0€	0€	05	-500,00€
	Jantes alliage 15" et roue de secours type galette (volume de coffre de 457L) (*sur Dynamic Pack Premium & Lounge) (incompatible avec option*		75		94	94	0€	0€	05	-350,00€
	Peinture métallisée									700,00€
	Peinture Blanc Nacré (070) et Rouge Intense (3U5)									900,00€
	Stage Hybride Académie									240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PRIUS+ TSS

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1)	106	106	132	132	0€	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic	(1)	106		132	132	0€	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h SkyView	(1)	106		136	136	0€	0€	05	35 750,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1)	106		136	136	0€	0€	05	38 300,00€
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière *(sur Active, Dynamic et SkyView)*									350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS :système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance									950,00€
	Sellerie cuir Noir	(1)								1 800,00€
	Peinture métallisée									670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									860,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PRIUS+ TSS - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
7 PLACES	Prius+ 136h Active	(1)	106	106	132	132	0€	0€	05	33 250,00€
	Prius+ 136h Dynamic	(1)	106		132	132	0€	0€	05	34 750,00€
	Prius+ 136h Dynamic Business	(1)	106		132	132	0€	0€	05	35 850,00€
	Prius+ 136h SkyView	(1)	106		136	136	0€	0€	05	35 750,00€
	Prius+ 136h SkyView Business	(1)	106		136	136	0€	0€	05	36 850,00€
	Prius+ 136h Lounge	(1)	106		136	136	0€	0€	05	38 300,00€
OPTIONS PRIUS+	Radars de stationnement arrière *(sur Active, Dynamic et SkyView)*									350,00€
	Toyota Touch & Go 2 PLUS : système de navigation à écran tactile avec info trafic, cartographie européenne, visualisation 3D et reconnaissance									950,00€
	Sellerie cuir Noir	(1)								1 800,00€
	Peinture métallisée									670,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									860,00€
	Stage Hybride Académie									240,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

MIRAI

Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Mirai hydrogène 154ch	(1)	0	0	0	0	-3 000 €	-3 000 €	02	78 900,00€

OPTIONS MIRAI		
Peinture métallisée		650,00€
Peinture Blanc Nacré (2NL)		890,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

vée aux clients professionnels

Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
Mirai hydrogène 154ch	(1)	0	0	0	0	-3 000 €	-3 000 €	02	78 900,00€

OPTIONS MIRAI		
Peinture métallisée		650,00€
Peinture Blanc Nacré (2NL)		890,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE "PREMIERE EDITION"

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride 2WD 218ch Première Edition	(1)	105	102	129	129	0€	0€	09	46 300,00€

(1) Série limitée à 200 exemplaires.dans la limite des stocks disponibles

RAV4 HYBRIDE

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride 2WD 218ch Active	(1)	102	102	126	126-127	0€	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride 2WD 218ch Dynamic	(1)	102	102	127	127-129	0€	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride 2WD 218ch Lounge	(1)	105	102	129	129-130	0€	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride 2WD 218ch Collection	(1)	105	102	129	129	0€	0€	09	46 450,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride AWD-i 222ch Dynamic	(1)	100	100	128	128-131	0€	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride AWD-i 222ch Lounge	(1)	102	100	131	131	0€	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride AWD-i 222ch Collection	(1)	101	100	131	131	0€	0€	09	48 500,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

OPTIONS RAV4 HYBRIDE			
	Pack Techno *(sur Dynamic uniquement)*	W	2 500,00€
	Pack Premium *(sur Lounge uniquement)*	W	2 200,00€
	Pack Confort *(sur Collection uniquement)*	W	1 300,00€
	Pack Design *(sur Dynamic uniquement)*	W	550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement *(sur Lounge et Collection)*	W	1 300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*		700,00€
	Peinture nacrée *(gratuite sur Collection)*		900,00€
	Marchepieds	W	750,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic)*		950,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride 2WD Active	(1)	102	102	126	126-127	0€	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride 2WD Dynamic	(1)	102	102	127	127-129	0€	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride 2WD Dynamic Business	(1)	102	102	127	127	0€	0€	09	39 250,00€
	RAV4 Hybride 2WD Lounge	(1)	105	102	129	129-130	0€	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride 2WD Collection	(1)	105	102	129	129	0€	0€	09	46 450,00€
	(1) Dans la limite des stocks disponibles									
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride AWD-i Dynamic	(1)	100	100	128	128-131	0€	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride AWD-i Dynamic Business	(1)	100	100	128	128-129	0€	0€	09	41 300,00€
	RAV4 Hybride AWD-i Lounge	(1)	102	100	131	131	0€	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride AWD-i Collection	(1)	101	100	131	131	0€	0€	09	48 500,00€
	(1) Dans la limite des stocks disponibles									
OPTIONS RAV4 HYBRIDE	Pack Techno *(sur Dynamic uniquement)*	W								2 500,00€
	Pack Premium *(sur Lounge uniquement)*	W								2 200,00€
	Pack Confort *(sur Collection uniquement)*	W								1 300,00€
	Pack Design *(sur Dynamic et Dynamic Business uniquement)*	W								550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement *(sur Lounge et Collection)*	W								1 300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*									700,00€
	Peinture nacrée *(gratuite sur Collection)*									900,00€
	Marchepieds	W								750,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic)*									950,00€
	W = options avec impact CO2 WLTP									

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Active		102	102	126	126-127	0€	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Dynamic		102	102	127	127-129	0€	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Lounge		105	102	129	129-130	0€	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD 218ch Collection		105	102	129	129	0€	0€	09	46 450,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Dynamic		100	100	128	128-131	0€	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Lounge		102	100	131	131	0€	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i 222ch Collection		101	100	131	131	0€	0€	09	48 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE MY20	Pack Techno *(sur Dynamic uniquement)*	w								2 500,00€
	Pack Premium *(sur Lounge uniquement)*	W								2 200,00€
	Pack Confort *(sur Collection uniquement)*	W								1 300,00€
	Pack Design *(sur Dynamic uniquement)*	W								550,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement *(sur Lounge et Collection)*	W								1 300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*									700,00€
	Peinture nacrée *(gratuite sur Collection)*									900,00€
	Marchepieds	W								750,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic)*									950,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

RAV4 HYBRIDE MY20 - Gamme réservée aux clients professionnels

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
5 Portes 2WD	RAV4 Hybride MY20 2WD Active		102	102	126	126-127	0€	0€	09	36 400,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Dynamic		102	102	127	127-129	0€	0€	09	38 550,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Dynamic Business		102	102	127	127	0€	0€	09	39 250,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Lounge		105	102	129	129-130	0€	0€	09	44 450,00€
	RAV4 Hybride MY20 2WD Collection		105	102	129	129	0€	0€	09	46 450,00€
5 Portes AWD-i	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Dynamic		100	100	128	128-131	0€	0€	09	40 600,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Dynamic Business		100	100	128	128-129	0€	0€	09	41 300,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Lounge		102	100	131	131	0€	0€	09	46 500,00€
	RAV4 Hybride MY20 AWD-i Collection		101	100	131	131	0€	0€	09	48 500,00€
OPTIONS RAV4 HYBRIDE MY20	Pack Techno *(sur Dynamic uniquement)*	W								2 500,00€
	Pack Premium *(sur Lounge uniquement)*	W								2 200,00€
	Pack Confort *(sur Collection uniquement)*	W								1 300,00€
	Pack Confort Business *(sur Dynamic Business)*	W								1 200,00€
	Pack Design *(sur Dynamic et Dynamic Business uniquement)*	W								550,00€
	Pack Confort Business *(sur Dynamic Business uniquement)*									1 200,00€
	Toit panoramique ouvrant électriquement *(sur Lounge et Collection)*	W								1 300,00€
	Peinture métallisée *(gratuite sur Collection)*									700,00€
	Peinture nacrée *(gratuite sur Collection)*									900,00€
	Marchepieds	W								750,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile 8" avec info trafic et cartographie européenne *(sur Dynamic)*									950,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

LAND CRUISER RC18

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^W	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Land Cruiser 177 D-4D LeCap	(1)	199	194	234	234	20 000 €	20 000 €	11	37 700,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Life	(1)	199	194	232	232-250	20 000 €	20 000 €	11	42 800,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Légende	(1)	194	194	228	228-246	20 000 €	20 000 €	11	45 900,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge	(1)	201	194	247	247	20 000 €	20 000 €	11	53 200,00€
	(1) Dans la limite des stocks disponibles									
5 Portes	Land Cruiser 177 D-4D LeCap	(1)	203	194	237	237	20 000 €	20 000 €	11	40 400,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Life	(1)	203	194	236	236-254	20 000 €	20 000 €	11	45 600,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Légende	(1)	198	194	233	233-255	20 000 €	20 000 €	11	50 200,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge	(1)	207	194	253	253-255	20 000 €	20 000 €	11	59 800,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge Pack Techno	(1)	207	201	255	255-256	20 000 €	20 000 €	11	68 800,00€
	(1) Dans la limite des stocks disponibles									
OPTIONS LAND CRUISER	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle et HAC/DAC *(sur Life)*	W	212	201	250 (3 portes) / 254 (5 portes)		20 000 €		11	2 000,00€
	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle et HAC/DAC et Toyota Safety Sense *(sur Légende uniquement, de série sur Lounge à partir de production octobre et Lounge Pack Techno)*	W	207	201	246 (3 portes) / 252 (5 portes)		20 000 €		11	2 900,00€
	Pack 7 places (*sur Légende 5 portes et Lounge 5 portes*): 3ème rangée de sièges rabattables manuellement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème	W								1 900,00€
	Pack 7 places (*sur Lounge Pack Techno*): 3ème rangée de sièges rabattables électriquement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges	W								2 600,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									1 300,00€
	Peinture métallisée									1 000,00€
	Peinture noire									500,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 Plus (écran tactile 8'', info trafic, cartographie européenne) et système audio JBL 14HP *(sur Légende*									2 200,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 Plus (écran tactile 8'', info trafic, cartographie européenne) et système audio Pioneer 12HP (*sur*									1 900,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 (écran tactile 8'', info trafic, cartographie européenne) *(sur Life uniquement)*									900,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles.
W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

LAND CRUISER MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique**	Bonus / Malus Ecologique** WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Land Cruiser 177 D-4D LeCap		199	194	234	234	20 000 €	20 000 €	9	37 700,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Life		199	194	232	232-250	20 000 €	20 000 €	9	42 800,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Légende		194	194	228	228-246	20 000 €	20 000 €	9	45 900,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge		201	194	247	247	20 000 €	20 000 €	9	53 200,00€
5 Portes	Land Cruiser 177 D-4D LeCap		203	194	237	237	20 000 €	20 000 €	9	40 400,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Life		203	194	236	236-254	20 000 €	20 000 €	9	45 600,00€
	Land Cruiser 177 D-4D Légende		198	194	233	233-255	20 000 €	20 000 €	9	50 200,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge		207	194	253	253-255	20 000 €	20 000 €	9	59 800,00€
	Land Cruiser 177 D-4D BVA Lounge Pack Techno		207	201	255	255-256	20 000 €	20 000 €	9	68 800,00€
OPTIONS LAND CRUISER	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle et HAC/DAC *(sur Life)*	W	212	201	250 (3 portes) / 254 (5 portes)		20 000 €		9	2 000,00€
	Boîte automatique 6 rapports à commande séquentielle et HAC/DAC et Toyota Safety Sense *(sur Légende uniquement, de série sur Lounge à partir de production octobre et Lounge Pack Techno)*	W	207	201	246 (3 portes) / 252 (5 portes)		20 000 €		9	2 900,00€
	Pack 7 places (*sur Légende 5 portes et Lounge 5 portes*): 3ème rangée de sièges rabattables manuellement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème	W								1 900,00€
	Pack 7 places (*sur Lounge Pack Techno*): 3ème rangée de sièges rabattables électriquement et airbags rideaux jusqu'à la 3ème rangée de sièges	W								2 600,00€
	Peinture Blanc Nacré (070)									1 300,00€
	Peinture métallisée									1 000,00€
	Peinture noire									500,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 Plus (écran tactile 8", info trafic, cartographie européenne) et système audio JBL 14HP *(sur Légende*									2 200,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 Plus (écran tactile 8", info trafic, cartographie européenne) et système audio Pioneer 12HP (*sur*									1 900,00€
	Système de navigation Toyota Touch & Go 2 (écran tactile 8", info trafic, cartographie européenne) *(sur Life uniquement)*									900,00€

W = options avec impact CO2 WLTP

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des bancs à rouleaux ; leurs paramètres sont toutefois plus représentatifs des conditions réelles d'utilisation des véhicules au quotidien ainsi que des technologies actuelles. La procédure WLTP tient compte également du niveau de finition ainsi que des équipements optionnels montés sur les différents véhicules neufs. Afin de tenir compte des différences de mesure des consommations de carburant et d'émissions de CO2 entre les procédures NEDC et WLTP, la Commission Européenne a défini une méthode de corrélation de ces valeurs. Les valeurs corrélées indiquées dans ce tarif correspondent aux valeurs mixtes corrélées les plus faibles pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule. En France et jusqu'à ce que les données d'émissions de CO2 déterminées pour chaque véhicule neuf de manière unitaire au moyen de la procédure WLTP soient disponibles dans les systèmes servant à l'immatriculation des véhicules (soit à une date comprise entre le 1er janvier et le 1er juillet 2020 au plus tard => date d'application fixée par le décret prévu au 4° de l'art. 1007 du CGI), les certificats d'immatriculation des véhicules neufs homologués selon WLTP font apparaître la seule valeur de CO2 mixte corrélée la plus faible pour la famille de véhicules à laquelle appartient le véhicule considéré. En cohérence avec l'avis émis par le Ministère de la Transition écologique et solidaire (publié au Journal Officiel de la République française n° 23 du 27 janvier 2019) sur la prise en compte du nouveau cycle d'essai WLTP pour la mesure du CO2 des véhicules légers et la loi de finances pour 2020, dès la date d'application définie par décret (et au plus tard le 1er juillet 2020), ce sont les valeurs d'émissions WLTP figurant sur le certificat de conformité électronique (e COC) du véhicule considéré qui seront prises en compte pour les dispositifs fiscaux automobiles associés à l'immatriculation des véhicules se référant à leurs émissions de CO2 (g/km). Au regard de cette situation d'ensemble, il va de soi que toute différence constatée entre les différentes valeurs ne saurait en elle-même nullement préjuger ou être assimilée à un quelconque défaut de conformité des véhicules concernés. De manière générale, l'attention du lecteur est attirée sur le fait que la consommation réelle varie quoi qu'il arrive en fonction du profil individuel de conduite et de nombreux autres facteurs tels que l'état de la route, les conditions de circulation, l'état du véhicule, la pression des pneumatiques, les conditions climatiques, la charge du véhicule, etc. Pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs pouvant entraîner des variations, consultez le site toyota.fr.

**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur de CO2 corrélée la plus faible obtenue pour la famille à laquelle appartient chaque véhicule. Renseignez-vous auprès de votre point de vente.

***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules particuliers (autres que les véhicules à usage spécial non accessibles en fauteuil roulant) en supprimant toute référence au taux de CO2. La nouvelle formule s'applique à tout véhicule dont l'homologation (ou évolution d'homologation) intervenant depuis le 1er novembre 2019. Cette modification est directement liée à l'évolution de la règlementation et toute différence constatée entre la puissance administrative indiquée au sein du présent document et celle figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule livré ne saurait nullement préjuger ou être assimilée à un défaut de conformité quelconque.

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

TOYOTA GR SUPRA

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	Toyota GR Supra 2,0 L		135	135	168	168	1 276 €	1 901 €	15	53 900,00€
	Toyota GR Supra 2,0 L Pack Premium		135	135	170	170	1 276 €	2 205 €	15	58 900,00€
	Toyota GR Supra 2,0 L Fuji Speedway Edition	(1)	135	135	171	171	1 276 €	2 370 €	15	58 900,00€
	Toyota GR Supra 3,0 L		170	170	188	188	10 980 €	6 724 €	23	65 900,00€
	Toyota GR Supra 3,0 L Pack Premium		170	170	188	188	10 980 €	6 724 €	23	67 900,00€
OPTIONS GR SUPRA	Peinture Rouge Aka									350,00€
	Peinture Métallisée									950,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles.

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts (CGI) dans sa rédaction en vigueur lors de l'immatriculation du véhicule. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

GT86 MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km)	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
3 Portes	GT86 Coupé	(1)	196	196	191	191	20 000 €	7 851 €	12	32 490,00€
	GT86 Coupé Blue Racing	(1)	196		191	191	20 000 €	7 851 €	12	36 600,00€
OPTIONS GT86	Boîte automatique 6 rapports		183	183	193	193	18 905 €	8 671 €	12	1 600,00€
	Peinture Blanc Nacré									850,00€
	Peinture Métallisée									620,00€
	Aileron arrière									300,00€
	Sellerie cuir/Alcantara avec sièges chauffants									1 600,00€
	Pack Performance : système de freinage Brembo, étriers de frein rouges, jantes 17'' Racing spécifiques									1 600,00€
	Toyota Touch & Go : système de navigation à écran tactile avec info trafic et cartographie européenne (Dans la limite des stocks disponibles)									700,00€
	Radars de stationnement arrière à 4 capteurs (Dans la limite des stocks disponibles)									350,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

NOUVEAU PROACE CITY VERSO

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (au plus tard jusqu'au 30/06/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
PROACE CITY VERSO MEDIUM	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Dynamic	125 (1)	125 (1)	152	De 152 à 155	400 €	360 €	6	23 040,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Executive	125 (1)	125 (1)	154	De 154 à 157	400 €	450 €	6	26 790,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 110 VVT-i Design	125 (1)	125 (1)	154	De 154 à 158	400 €	450 €	6	28 290,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic	117 (1)	117 (1)	154	De 154 à 158	210 €	450 €	7	25 440,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Executive	117 (1)	117 (1)	156	De 156 à 159	210 €	650 €	7	29 190,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.2L 130 VVT-i BVA Design	117 (1)	117 (1)	156	De 156 à 160	210 €	650 €	7	30 690,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Dynamic	112 (1)	112 (1)	139	De 139 à 143	100 €	75 €	5	23 990,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Executive	112 (1)	112 (1)	140	De 140 à 144	100 €	100 €	5	27 740,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 100 D-4D Design	112 (1)	112 (1)	141	De 141 à 145	100 €	125 €	5	29 240,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Dynamic	114 (1)	114 (1)	140	De 140 à 144	150 €	100 €	7	25 590,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Executive	114 (1)	114 (1)	142	De 142 à 146	150 €	150 €	7	29 340,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D Design	114 (1)	114 (1)	142	De 142 à 146	150 €	150 €	7	30 840,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Dynamic	113 (1)	113 (1)	144	De 144 à 148	125 €	190 €	7	27 390,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Executive	113 (1)	113 (1)	145	De 145 à 149	125 €	210 €	7	31 140,00€
	PROACE CITY VERSO Medium 1.5L 130 D-4D BVA Design	113 (1)	113 (1)	145	De 145 à 150	125 €	210 €	7	32 640,00€
PROACE CITY VERSO LONG	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Dynamic	125	125	153	De 153 à 157	400 €	400 €	6	24 040,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Executive	125	125	155	De 155 à 158	400 €	540 €	6	27 790,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 110 VVT-i Design	125	125	155	De 155 à 158	400 €	540 €	6	29 290,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Dynamic	117	117	156	De 156 à 160	210 €	650 €	7	26 440,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Executive	117	117	157	De 157 à 160	210 €	740 €	7	30 190,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.2L 130 VVT-i BVA Design	117	117	158	De 158 à 160	210 €	818 €	7	31 690,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Dynamic	112	112	140	De 140 à 143	100 €	100 €	5	24 990,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Executive	112	112	141	De 141 à 145	100 €	125 €	5	28 740,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 100 D-4D Design	112	112	142	De 142 à 145	100 €	150 €	5	30 240,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Dynamic	114	114	142	De 142 à 144	150 €	150 €	7	26 590,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Executive	114	114	143	De 143 à 146	150 €	170 €	7	30 340,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D Design	114	114	144	De 144 à 146	150 €	190 €	7	31 840,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Dynamic	113	113	146	De 146 à 148	125 €	230 €	7	28 390,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Executive	113	113	147	De 147 à 149	125 €	240 €	7	32 140,00€
	PROACE CITY VERSO Long 1.5L 130 D-4D BVA Design	113	113	147	De 147 à 149	125 €	240 €	7	33 640,00€

OPTIONS PROACE CITY VERSO	7 places : 2 sièges individuels arrière (rang 3) amovibles et rabattables (sur Dynamic, Executive, Design)	w	750,00€
	Pack Techno : Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8'', Smart Entry and Start, détecteur d'angles morts et radars latéraux) (sur	w	1 700,00€
	Pack Assist: Régulateur de vitesse adaptatif, Détecteur d'angles morts, Aide au stationnement latéral (sur Design)		650,00€
	Système de navigation Pro-Touch avec écran tactile 8'' et connectivité smartphone (MirrorLink®, Apple CarPlay™ et Android Auto™) (sur Dynamic)		600,00€
	Toit panoramique (indisponible sur Long) (incompatible avec l'option 7 places) (sur Executive et Design)	w	750,00€
	Toyota Traction Select (sur Design)		360,00€
	Peinture métallisée		650,00€
	Peinture opaque (Noir Onyx)		400,00€

(1) Données en attente d'homologation définitive

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PROACE COMBI MY20

	Modèle	Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (au plus tard jusqu'au 30/06/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[w]	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
PROACE COMBI	PROACE Combi Compact 1.5L 100 D-4D Dynamic	138	138	171	171	1 629 €	2 370 €	06	31 000,00€
	PROACE Combi Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	128	128	167	De 167 à 168	650 €	1 761 €	06	32 800,00€
	PROACE Combi Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	128	128	167	De 167 à 168	650 €	1 761 €	06	33 400,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	148	148	190	De 190 à 191	3 331 €	7 462 €	07	35 700,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 150 D-4D Dynamic	142	142	187	De 187 à 188	2 205 €	6 375 €	08	35 200,00€
	PROACE Combi Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	128	128	169	De 169 à 170	650 €	2 049 €	06	34 240,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	148	148	191	De 191 à 192	3 331 €	7 851 €	07	36 540,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 150 D-4D Dynamic	142	142	189	De 189 à 190	2 205 €	7 086 €	08	36 040,00€
OPTIONS PROACE COMBI	Deuxième porte latérale coulissante [w]								420,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch								1 750,00€
	Radars de stationnement arrière								360,00€
	Toyota Traction Select et jantes acier 17'' (*Sauf 1.5L 100 D-4D*)								500,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an								360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans								480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans								600,00€
	Peinture métallisée								700,00€
	Peinture opaque (*Rouge Ardent*)								400,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (≪ Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers ≫). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PROACE COMBI RC18

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (au plus tard jusqu'au 30/06/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)^{W}	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
PROACE COMBI	PROACE Combi Compact 1.5L 100 D-4D Dynamic	(1)	138	138	171	171	1 629 €	2 370 €	06	30 800,00€
	PROACE Combi Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	167	De 167 à 168	650 €	1 761 €	06	32 600,00€
	PROACE Combi Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	167	De 167 à 168	650 €	1 761 €	06	33 200,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1)	148	148	190	De 190 à 191	3 331 €	7 462 €	07	35 500,00€
	PROACE Combi Medium 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1)	142	142	187	De 187 à 188	2 205 €	6 375 €	08	35 000,00€
	PROACE Combi Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	169	De 169 à 170	650 €	2 049 €	06	34 040,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1)	148	148	191	De 191 à 192	3 331 €	7 851 €	07	36 340,00€
	PROACE Combi Long 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1)	142	142	189	De 189 à 190	2 205 €	7 086 €	08	35 840,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

OPTIONS PROACE COMBI	Deuxième porte latérale coulissante	420,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch	1 450,00€
	Radars de stationnement arrière	360,00€
	Toyota Traction Select et jantes acier 17" (*Sauf 1.5L 100 D-4D*)	500,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an	360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans	480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans	600,00€
	Peinture métallisée	**700,00€**
	Peinture opaque (*Rouge Ardent*)	400,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

PROACE VERSO MY20

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (au plus tard jusqu'au 30/06/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
PROACE VERSO COMPACT	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic		128	128	165	De 165 à 169	650 €	1 504 €	06	38 600,00€
	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Executive		128	128	165	De 165 à 169	650 €	1 504 €	06	40 700,00€
PROACE VERSO MEDIUM	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic		128	128	167	De 167 à 171	650 €	1 761 €	06	40 500,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic		148	148	189	De 189 à 192	3 331 €	7 086 €	07	42 800,00€
	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Executive		128	128	170	De 170 à 171	650 €	2 205 €	06	43 300,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 120 D-4D BVA Executive		148	148	192	192	3 331 €	8 254 €	07	45 600,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Dynamic		142	142	186	De 186 à 190	2 205 €	6 039 €	08	42 300,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Executive		142	142	189	De 189 à 190	2 205 €	7 086 €	08	45 100,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Lounge		142	142	193	193	2 205 €	8 671 €	08	53 700,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 180 D-4D BVA Lounge		144	144	198	198	2 544 €	10 980 €	10	56 200,00€
PROACE VERSO LONG	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Dynamic		128	128	168	De 168 à 172	650 €	1 901 €	06	41 500,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic		148	148	190	De 190 à 193	3 331 €	7 462 €	07	43 800,00€
	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Executive		128	128	171	De 171 à 172	650 €	2 370 €	06	44 300,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 120 D-4D BVA Executive		148	148	193	193	3 331 €	8 671 €	07	46 600,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Dynamic		142	142	189	De 189 à 192	2 205 €	7 086 €	08	43 300,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Executive		142	142	191	De 191 à 192	2 205 €	7 851 €	08	46 100,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Lounge		142	142	196	196	2 205 €	10 011 €	08	54 700,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 180 D-4D BVA Lounge		144	144	196	199	2 544 €	10 011 €	10	57 200,00€

OPTIONS PROACE VERSO	Pack Techno: Système multimedia et de navigation Pro Touch, détecteur d'angle mort, radars de stationnement avant *(uniquement sur Executive)*		2 000,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch *(uniquement sur Dynamic)*	w	1 050,00€
	8 places *(uniquement sur Dynamic et Compact Executive)*	w	1 100,00€
	9 places *(uniquement sur Dynamic)*	w	1 300,00€
	Toit vitré en deux parties *(uniquement sur Executive)*	w	700,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an		360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans		480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans		600,00€
	Peinture métallisée		700,00€

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

PROACE VERSO RC18

	Modèle		Valeurs CO_2 NEDC Corrélé (g/km)*	Valeur CO2 fiscale de référence - NEDC Corrélé (g/km) (au plus tard jusqu'au 30/06/20)*	Valeur CO_2 WLTP (g/km)*	Valeur CO_2 WLTP selon options (g/km)[W]	Bonus / Malus Ecologique NEDC Corrélé**	Bonus / Malus Ecologique WLTP	PA***	Prix € TTC
PROACE VERSO COMPACT	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	165	De 165 à 169	650 €	1 504 €	06	38 400,00€
	PROACE Verso Compact 1.5L 120 D-4D Executive	(1)	128	128	165	De 165 à 169	650 €	1 504 €	06	40 500,00€
PROACE VERSO MEDIUM	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	167	De 167 à 171	650 €	1 761 €	06	40 300,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1)	148	148	189	De 189 à 192	3 331 €	7 086 €	07	42 600,00€
	PROACE Verso Medium 1.5L 120 D-4D Executive	(1)	128	128	170	De 170 à 171	650 €	2 205 €	06	43 100,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 120 D-4D BVA Executive	(1)	148	148	192	192	3 331 €	8 254 €	07	45 400,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1)	142	142	186	De 186 à 190	2 205 €	6 039 €	08	42 100,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Executive	(1)	142	142	189	De 189 à 190	2 205 €	7 086 €	08	44 900,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 150 D-4D Lounge	(1)	142	142	193	193	2 205 €	8 671 €	08	53 350,00€
	PROACE Verso Medium 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	(1)	144	144	198	(1) 198	2 544 €	10 980 € (1)	10	55 850,00€
PROACE VERSO LONG	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Dynamic	(1)	128	128	168	De 168 à 172	650 €	1 901 €	06	41 300,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 120 D-4D BVA Dynamic	(1)	148	148	190	De 190 à 193	3 331 €	7 462 €	07	43 600,00€
	PROACE Verso Long 1.5L 120 D-4D Executive	(1)	128	128	171	De 171 à 172	650 €	2 370 €	06	44 100,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 120 D-4D BVA Executive	(1)	148	148	193	193	3 331 €	8 671 €	07	46 400,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Dynamic	(1)	142	142	189	De 189 à 192	2 205 €	7 086 €	08	43 100,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Executive	(1)	142	142	191	De 191 à 192	2 205 €	7 851 €	08	45 900,00€
	PROACE Verso Long 2.0L 150 D-4D Lounge	(1)	142	142	196	196	2 205 €	10 011 €	08	54 350,00€

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros

TARIF CLIENT INDICATIF CONSEILLÉ
En vigueur au 1er mars 2020
France Métropolitaine N°1165

VÉHICULES PARTICULIERS

	PROACE Verso Long 2.0L 180 D-4D BVA Lounge	(1)	144	144	196	(1)	199	2 544 €	10 011 €	(1)	10	56 850,00€

(1) Dans la limite des stocks disponibles

OPTIONS PROACE VERSO			
	Pack Techno: Système multimedia et de navigation Pro Touch, détecteur d'angle mort, radars de stationnement avant *(uniquement sur Executive)*		1 700,00€
	Système multimedia et de navigation Pro Touch *(uniquement sur Dynamic)*	w	750,00€
	8 places *(uniquement sur Dynamic et Compact Executive)*	w	1 100,00€
	9 places *(uniquement sur Dynamic)*	w	1 300,00€
	Toit vitré en deux parties *(uniquement sur Executive)*	w	700,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 1 an		360,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 2 ans		480,00€
	Service télématique ProBusiness : souscription 3 ans		600,00€
	Peinture métallisée		700,00€

(1) À partir de la production décembre 2018 la valeur CO_2 NEDC corrélée est révisée à 144g/km

Cachet Concessionnaire

*Valeurs déterminées sur la base du nouveau cycle d'homologation WLTP (« Procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers »). Depuis le 1er septembre 2018, la procédure d'homologation WLTP remplace la procédure européenne NEDC en place depuis 1992. Les essais menés dans ce cadre afin de mesurer de manière harmonisée la consommation de carburant et les émissions de CO2 des différents véhicules sont toujours effectués en laboratoire, sur des
**Bonus Écologique selon conditions et modalités des articles D. 251-1 et suivants du Code de l'Énergie dans leur rédaction en vigueur. Malus Écologique selon conditions et modalités de l'article 1011 bis du Code Général des Impôts dans sa rédaction en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2020 au plus tard (et sous réserve de l'adoption de toute autre règle spécifique par le législateur/les pouvoirs publics français), la fiscalité automobile (dispositif « Bonus/Malus » notamment) est basée sur la valeur
***Comme le prévoit la loi française (article 1008 du Code Général des Impôts), la puissance administrative nationale des véhicules est déterminée par les autorités compétentes à partir des caractéristiques techniques constatées lors de leur réception. Afin de préparer la prise en compte des données issues des cycles WLTP, les autorités françaises ont décidé de faire évoluer la formule de calcul de la puissance administrative (couramment appelée « puissance fiscale ») des véhicules

(*) Puissance Administrative
(**) Préparation, Transport, Plaques de police std inclus, Hors carte grise et vignette
(***) Prix Client Indicatif Conseillé, en Euros